

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant application de l'article 82 du décret spécial du 7
février 2019 portant création de l'organisme public chargé
de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement
organisé par la Communauté française**

A.Gt 27-03-2019

M.B. 26-04-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française ;

Considérant que, conformément à l'article 82 du décret spécial du 7 février 2019 précité, le Gouvernement désigne la personne qui prend en charge les mesures administratives nécessaires à la création et au lancement de WBE, dans l'attente de la désignation de l'administrateur général ;

Considérant que Monsieur Philippe LESNE est actuellement responsable du changement organisationnel du réseau WBE, à l'Administration générale de l'Enseignement ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, Monsieur Philippe LESNE est désigné comme la personne prenant en charge les mesures administratives nécessaires à la création et au lancement de WBE, dans l'attente de la désignation de l'administrateur général.

Article 2. - L'Administratrice générale de l'Administration générale de l'Enseignement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 27 mars 2019.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS